

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03 décembre 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	28	2	1	3	1

Pour	Contre	Abstention
30	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, ECHASSERIEAU Vincent, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres excusés : DUMONT SAINT PRIEST Hubert

Membres absents : GASCHET Gérald, MALET Patrick, SUDRON Frédéric

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

ACTION SOCIALE

Délibération n°114-2021 : Etude de faisabilité pour la structuration des services pour les personnes âgées et les personnes en situation de précarité sociale – Fin de l'étude et validation de la stratégie et des actions

Monsieur le Vice Président rappelle que La Communauté de Communes a confié au cabinet SPQR une étude pour la structuration des services pour les personnes âgées et les personnes en situation de précarité sociale.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases du 29 octobre 2019 au 11 juin 2021 :

- La phase 1 « diagnostic » avait permis d'établir que l'offre à destination des personnes âgées, handicapées et en situation de précarité est importante. Le tissu associatif, très dynamique, participe largement à cette offre plurielle. Toutefois, l'étude a également mis en lumière un morcellement des activités et une inégale répartition sur le territoire. Pour renforcer la coordination des activités et faciliter leur accès aux usagers, il a été proposé de mettre en place un Centre Intercommunal d'Action Sociale, destiné à assurer la coordination de l'activité sociale des acteurs du territoire.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20211209-DEL-114-2021-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Lors du Conseil Communautaire du 27 février 2020, il avait été acté le rendu de la phase diagnostic et la validation de 5 axes de travail :

- Axe 1 : Développer la mutualisation de services communaux existants
 - Axe 2 : Adapter l'offre de transports aux besoins des personnes en perte d'autonomie ou sans moyen de déplacement
 - Axe 3 : Encourager le recours au numérique pour les personnes fragiles
 - Axe 4 : Sécuriser l'offre de services localisés pour les personnes âgées
 - Axe 5 : continuer la réflexion sur les modes d'habitats alternatifs pour les personnes dépendantes
- Lors de la phase 2, il avait été identifié 3 scénarios :
- La création d'un CIAS regroupant la compétence de l'Epicerie Sociale et Solidaire
 - La création d'un CIAS regroupant l'Epicerie Sociale et un rôle de coordination de la politique d'aide alimentaire
 - La création d'un CIAS et l'intégration du SAAD des Portes de Vassivière : L'intégration du SAAD dans le CIAS a rapidement été évacuée : générant des coûts supplémentaires liés au changement de statut, une meilleure qualité de service ne s'en serait pas nécessairement suivie.

- La phase 3 a consisté à préciser la stratégie :

La stratégie proposée est découpée en deux étapes :

- Une phase « d'expérimentation » de deux ans, durant laquelle une convention de partenariat serait signée entre les Communes et Eymoutiers (actuelle gestionnaire de l'Epicerie Sociale). Eymoutiers maintiendrait son niveau de financement tandis que les autres Communes financeraient les dépenses supplémentaires liées au développement de l'activité. Le poste de coordinateur serait financé par tous.

Il a été proposé de retenir, pour la répartition des coûts, le nombre d'habitants par commune avec la simulation prévisionnelle suivante :

calcul sur population /commune							
données 2018	pop	% pop tot	coordination	pop ss Eym	% pop ss Eym	Ep Soc	tot Coordo + Ep Soc
			9 000,00 €			9 000,00 €	
Augne	111	0,0194	175,02 €	111	0,0307	275,97 €	450,98 €
Ste Anne-St Priest	166	0,0291	261,74 €	166	0,0459	412,71 €	674,45 €
St Amant le P	116	0,0203	182,90 €	116	0,0320	288,40 €	471,30 €
Rempnat	153	0,0268	241,24 €	153	0,0423	380,39 €	621,63 €
Peyrat le Ch	1037	0,1817	1 635,07 €	1037	0,2865	2 578,18 €	4 213,25 €
Nedde	462	0,0809	728,45 €	462	0,1276	1 148,62 €	1 877,07 €
Eymoutiers	2088	0,3658	3 292,22 €	0	0,0000	- €	3 292,22 €
Doms	116	0,0203	182,90 €	116	0,0320	288,40 €	471,30 €
Chaussoux	193	0,0338	304,31 €	193	0,0533	479,83 €	784,14 €
Bujaleuf	830	0,1454	1 308,69 €	830	0,2293	2 063,54 €	3 372,23 €
Beaumont du Lac	147	0,0258	231,78 €	147	0,0406	365,47 €	597,25 €
St Julien le P	289	0,0506	455,68 €	289	0,0798	718,51 €	1 174,18 €
	5708	1	9 000,00 €	3620	1	9 000,00 €	18 000,00 €

- **Une phase de concrétisation** : au bout d'un à deux ans, si le rendu du service est objectivé, l'épicerie Sociale pourrait être intégrée au sein d'un CIAS. Les fonctions du coordinateur seraient éventuellement élargies.

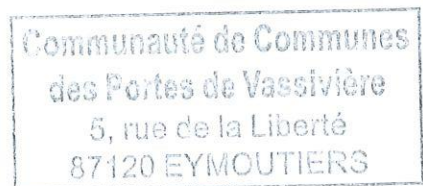
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **PRENDRE ACTE** de la fin de l'étude pour la structuration des services pour les personnes âgées et les personnes en situation de précarité sociale et de la stratégie proposée ;
- **ENGAGER** la Communauté de Communes auprès des communes dans la phase d'expérimentation proposée ci-dessus et être co-signataire des conventions de partenariat à établir entre la commune d'Eymoutiers et les communes membres ;
- **ENGAGER** la démarche du transfert de la compétence action sociale et le périmètre de l'intérêt communautaire pour le 1^{er} janvier 2023 ;
- **AUTORISER** Madame La Présidente à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 13 décembre 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20211209-DEL-114-2021-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021